

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ÉTAT FRANÇAIS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection  
des monuments naturels et des sites de caractère  
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-  
resque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale  
des monuments naturels et des sites du Lot  
en sa séance du 24 Juin 1942,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'Inventaire  
des Sites dont la conservation pré-  
sente un intérêt général la rue de  
l'Orlié à Saint-Céré (Lot) avec les  
immeubles cadastrés sous les N° 723  
à 725 section A appartenant à :  
CAUSSIL Baptiste, épicier, rue  
de la Halle St-Céré ..... 723  
Vve COUNORD Alain née Molinie  
à Estal ..... 725p

149-646-J. 4842-42. [36292-2]



FRESCALINES Auguste, Fg de  
l'Olié saint-Céré ..... 724  
Vve LAPORTE Jean, rue de l'Olié  
saint-Céré ..... 7250

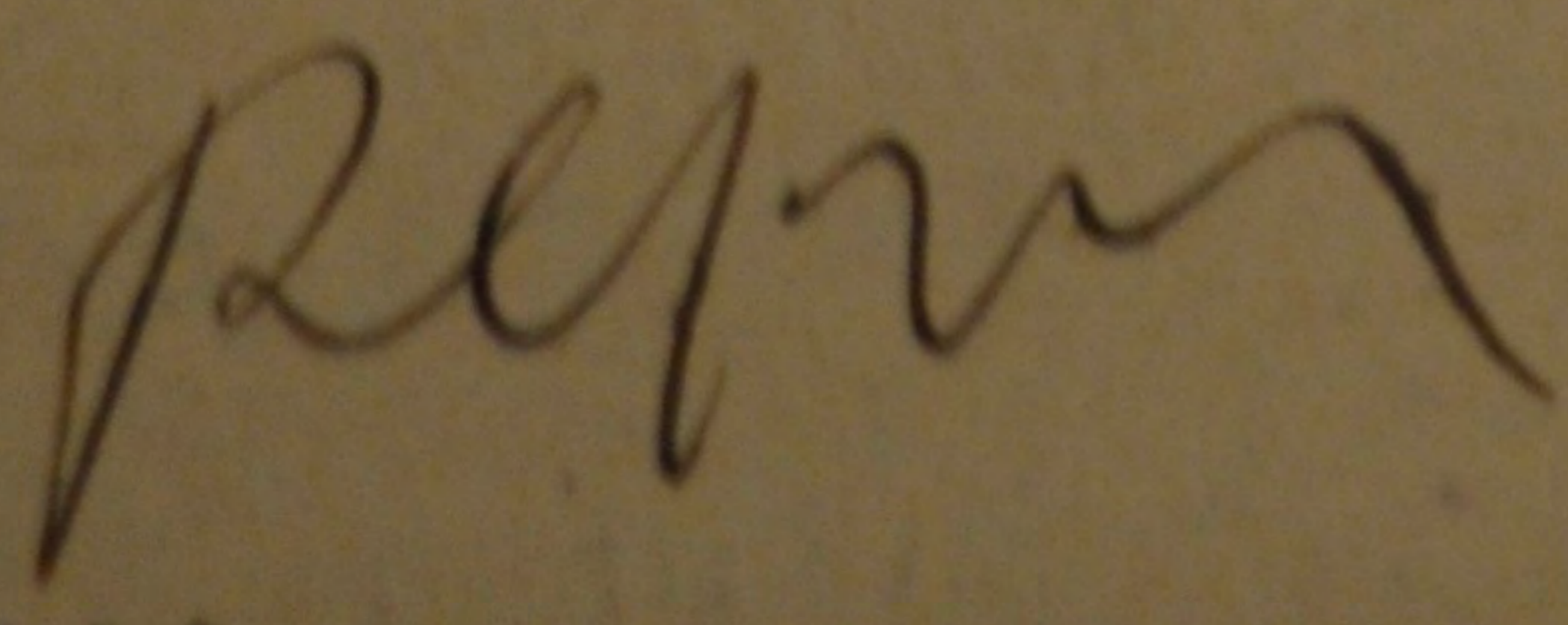
**ART. 2.**

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de **saint-Céré** et aux **propriétaires intéressés,**

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le **10 SEPT 1949**

**P. le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Cabinet.**



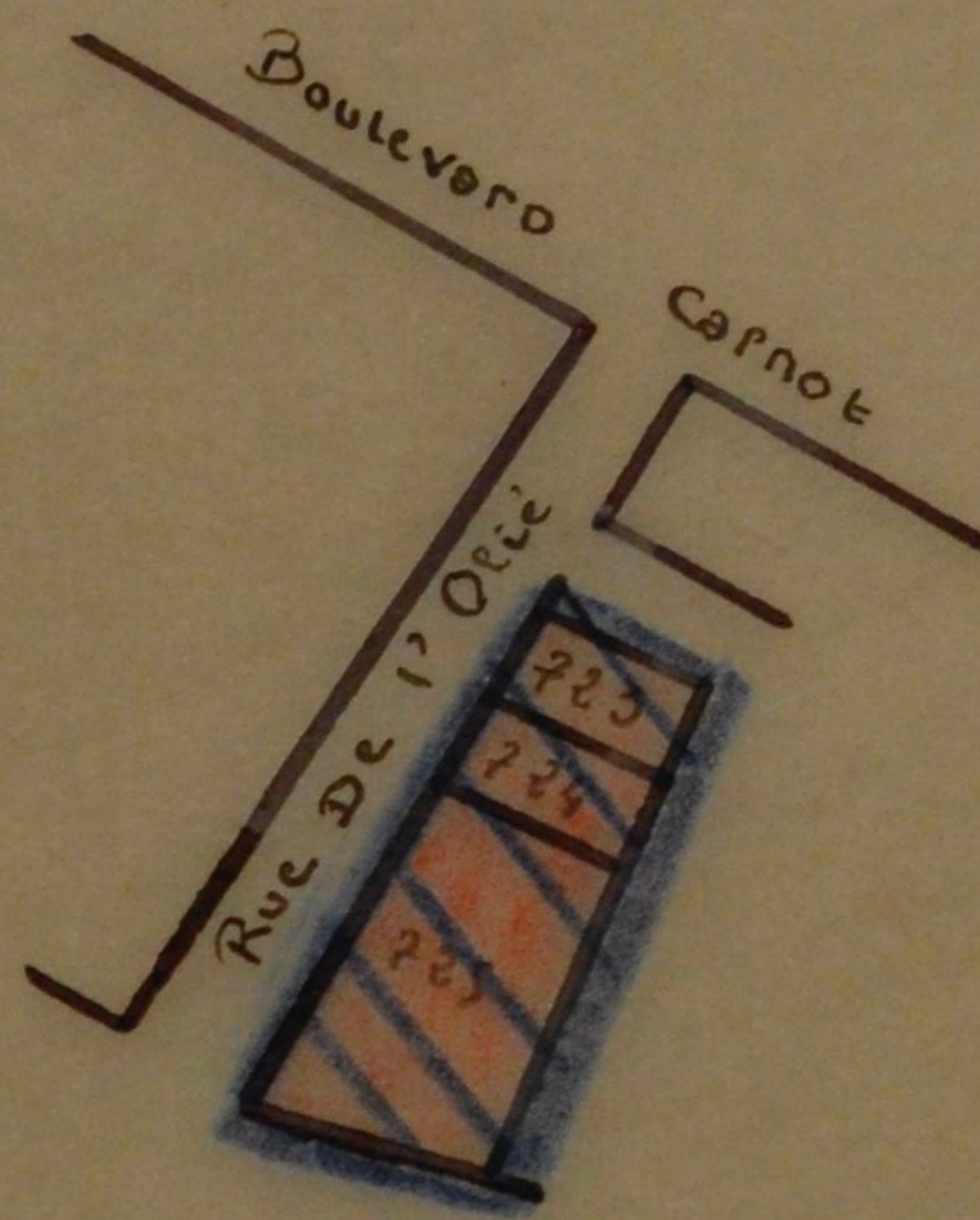


DEPARTEMENT DU LOT.

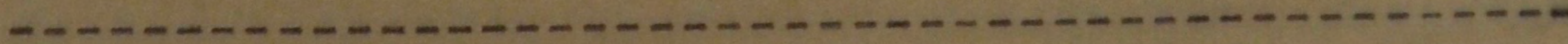
CANTON DE SAINT-CERE.

VILLE DE SAINT CERE

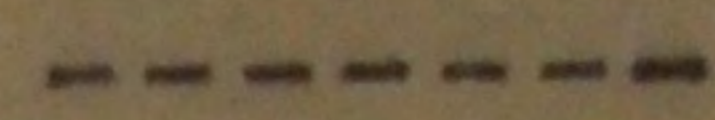
SITE DE LA RUE DE L'OLIE  
.....



DE LA SECTION - A - DITE DE LA VILLE  
DEUXIEME FEUILLE



LEGENDE



LIMITE DU SITE A INSCRIRE.....:



ETENDUE DU SITE A INSCRIRE.....:



PROPRIETES BATIES.....:

